



Rupture CDD avant prise de poste pour autre CDD

Par **Xavier931**, le **02/04/2017** à **20:03**

Bonjour,

Est-il possible de rompre, avant la prise de poste, un contrat signée en CDD afin de signer un autre contrat CDD ?

J'ai reçu une réponse positive pour un poste en CDD d'une entreprise A. L'entreprise A souhaite connaître ma réponse et signer le contrat rapidement. En même temps, je suis en shortlist pour un autre poste en CDD, proposé par une entreprise B, qui m'intéresse davantage pour des raisons personnelles et logistiques.

Si l'entreprise B me retient pour ce poste, suis-je en mesure de rompre le contrat de l'entreprise A avant la prise de poste ?

Comment ?

Merci de répondre avec des informations sourcées. Je n'ai pas trouvé de sources sûres à ce sujet...

Merci,

Par **Lag0**, le **02/04/2017** à **23:05**

Bonjour,

En théorie, une fois le CDD signé, vous ne pouvez plus le rompre. En revanche, s'il y a une

période d'essai, vous pouvez rompre cette période d'essai. Mais cela ne peut pas se faire à l'avance, il faut qu'elle ait commencé.
Après, reste l'accord amiable...